



District de la
Nièvre de
football

PROCES-VERBAL

Commission des Statuts et Règlements

Réunion : 2 Juillet 2025 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal : N° 50

Présidence : M.BERFORINI Joseph

Consultation téléphonique : MM. COURTAUD , MONGIN Thierry

1– STATUT DES ÉDUCATEURS

**CONTROLE DE PRESENCE SUR LA FEUILLE DE MATCH DE L'EDUCATEUR DECLARE EN CHARGE DE L'EQUIPE
ASA VAUZELLES 3 – 508761-**

Mise en règle :

Validation du Diplôme Fédéral – COACH SENIORS de Mr LUCAS Johan, en date du 2 Juillet 2025.

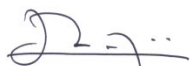
Conformément à la décision du Comité de Direction,

** Amende relative au non-respect des obligations de diplôme (décision du Comité de Direction du 24/08/2022. Le débours de cette somme sera reversé sur le compte du club dès mise en règle vis à vis de l'obligation de son Educateur.*

Restitution des amendes sur 21 Journées x 30.00 euros = 630,00 Euros

La Commission demande à la Trésorière du DISTRICT de porter, cette somme de 630.00 Euros au crédit de ASA VAUZELLES.

Le Président,
Joseph BERFORINI



J. BERFORINI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel,